

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R
M
C

08015491

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 17 JAN. 2008

Pr le Greffier,
Greffe

N° d'entreprise : 0457.738.941

Dénomination

(en entier)

« IMMOBILIERE DU BIENVENU »

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège Rue de Dave, 418 à 5100 Namur-Jambes

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL. ETABLISSEMENT D'UN SIEGE
D'EXPLOITATION. EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL.

Texte

D'un acte reçu par le notaire Michel HERBAY à Eghezée le dix neuf décembre deux mil sept, enregistré au bureau de l'enregistrement de Namur le quatre janvier deux mil huit, volume 5/233, folio 15, case 10 ;

IL RESULTE QUE :

Le siège social de la société a été transféré à Profondeville, 9/1, route de Floreffe.

Un siège d'exploitation a été établi à Namur, 54, Avenue de la Plante.

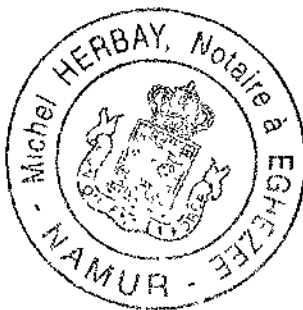
L'objet social de la société a été étendu à :

« Toutes opérations immobilières pour compte de tiers suivant l'article 3 de l'arrêté royal du six septembre mil neuf cent nonante trois énonçant et permettant les activités suivantes : vente, achat, location, cession de commerce, régisseur de biens, et gestion de copropriété d'immeubles. ».

Pour extrait conforme.

Michel HERBAY, notaire à Eghezée.

Déposés en même temps : expédition et extrait de l'acte du 19/12/2007, une procuration et coordination des statuts.



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/01/2008 - Annexes du Moniteur belge